

**Pièces à joindre pour tous les dossiers :**

P.J n°7 – Une note de présentation non technique du projet [8° de l'article R. 181-13 du code de l'environnement]

## SOMMAIRE

### PAGES

<b>1</b>	<b>PRESENTATION DU SITE .....</b>	<b>3</b>
1.1	Contexte de la demande .....	3
1.2	Localisation .....	3
1.3	Caractéristiques principales du projet .....	4
<b>2</b>	<b>ETUDE D'IMPACT .....</b>	<b>7</b>
2.1	Synthèse de l'état initial .....	7
2.2	Enjeux et sensibilité du milieu .....	8
2.2.1	Milieu physique .....	8
2.2.2	Milieus naturels .....	9
2.2.3	Patrimoine historique et paysager .....	9
2.2.4	Environnement humain .....	9
2.2.5	Cadre de vie .....	10
2.3	Impacts du projet et mesures associées .....	10
2.3.1	Milieu physique .....	10
2.3.2	Milieus naturels .....	11
2.3.3	Patrimoine historique et paysager .....	14
2.3.4	Environnement humain .....	14
2.3.5	Cadre de vie .....	14
2.3.6	Gestion des déchets .....	15
2.3.7	Gestion de l'énergie .....	16
<b>3</b>	<b>ETUDE DE DANGERS .....</b>	<b>17</b>
3.1	Potentiels de dangers .....	17
3.2	Réduction des potentiels de dangers .....	20
3.3	Quantification des scénarios .....	20
3.3.1	Scénarios retenus .....	20
3.3.2	Cartographies .....	20
3.3.3	Analyse de la conformité aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 11/04/17 et de l'article 5 de l'arrêté du 01/06/2015 .....	23
3.3.4	Positionnement des phénomènes dangereux .....	24
3.4	Mesures organisationnelles et techniques de maîtrise des risques et moyens d'intervention .....	25
3.5	Conclusion .....	25

## 1 PRESENTATION DU SITE

### 1.1 CONTEXTE DE LA DEMANDE

L'exploitation du bâtiment a été autorisée par l'arrêté 2012-410 délivré le 19/06/2014 à la SCI BOUSSARD SUD (pour l'exploitation de deux bâtiments S1 et S2), puis par l'arrêté 2016-7PC du 22 février 2016, imposant des prescriptions complémentaires.

Les récépissés de changement d'exploitant 2016-117CE du 14/06/2016 et 2018-99CE/A du 16/03/2018 ont autorisé LOGIPREST à exploiter la plateforme (bâtiment S1 de la zone BOUSSARD SUD).

La mise en service a eu lieu début 2020.

Par arrêté 2020-457 en date du 15 avril 2021, la société LOGIPREST a été mise en demeure de régulariser sa situation administrative suite à l'annulation des arrêtés 2012-410 et 2016-7PC soit :

- en déposant un nouveau dossier de demande d'autorisation d'exploiter en préfecture ;
- en cessant ses activités et en procédant à la remise en état prévue à l'article L. 512-6-1 du code de l'environnement.

**LOGIPREST a privilégié le dépôt d'un nouveau dossier de demande d'autorisation environnementale et c'est dans ce contexte que la présente étude d'impact a été établie, portant sur l'état actuel d'un site, construit et d'ores et déjà en activité, limitant de ce fait considérablement les effets du projet sur son environnement.**

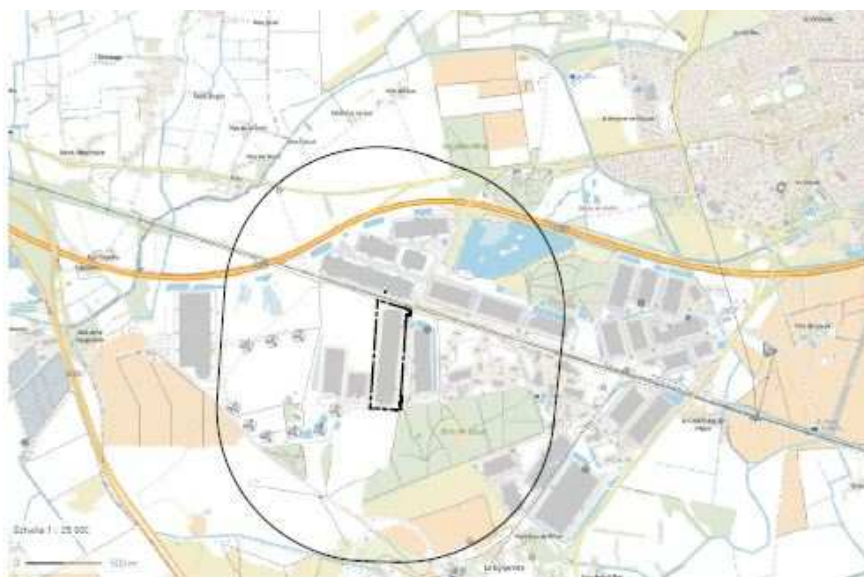
### 1.2 LOCALISATION

Le parc logistique LOGIPREST est situé au Sud de la voie ferrée et à l'extrémité ouest de la zone industrielle du BOIS DE LEUZE existante, à l'adresse suivante :

LIEU-DIT MAS DE LEUZE  
13310 SAINT MARTIN DE CRAU

Il est entièrement implanté sur la commune de Saint-Martin de Crau. Les parcelles concernées sont : BP 151, BP 148, BP 60, BP 149 et BP 154, pour une surface totale de 133 511 m<sup>2</sup>.

#### *Plan de zonage 1km et vue aérienne*





### 1.3 CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET

L'emprise au sol de l'entrepôt représente environ 73 141 m<sup>2</sup>. Il est constitué de 12 cellules de stockage d'environ 5 995 m<sup>2</sup>.

Le site comporte également des bureaux et locaux sociaux, des locaux de charge et des locaux techniques : chaufferie, sprinkler, déchets, et local électrique.

Les bureaux et locaux sociaux sont répartis sur la façade Est du bâtiment : 2 blocs en rez-de-chaussée et 1 étage. Ils sont séparés des cellules de stockage par un mur REI120 toute hauteur.

Les locaux techniques sont implantés en façade Nord et Sud : local sprinkler et réserve d'eau (Nord réserve d'eau de 577 m<sup>3</sup>, Sud réserve d'eau de 586 m<sup>3</sup>, local de maintenance, local de charge, transformateur et local TGBT, local déchet, chaufferie).

Le projet intègre également l'aménagement de l'ensemble des espaces extérieurs nécessaires à son fonctionnement, soit :

- les espaces nécessaires à la circulation, au stationnement et à l'évolution des véhicules poids lourds accédant sur le site,
- les espaces nécessaires à la circulation et au stationnement des véhicules légers du personnel et des visiteurs (235 places VL), ainsi que les espaces et équipements dédiés à la circulation sécurisée des piétons sur le site,
- les espaces et équipements créés pour la lutte contre l'incendie et la surveillance du projet : le bâtiment est entièrement accessible aux services d'incendie et de secours sur tout son périmètre par une voie engins de plus de 6m de large.
- les ouvrages permettant la connexion aux réseaux d'adduction et d'assainissement.

Des espaces verts assurent une intégration paysagère du site dans son environnement.

Enfin plusieurs bassins de rétention et d'infiltration des eaux pluviales sont présents pour la gestion des eaux pluviales de toiture et de voiries du site, ainsi que la gestion des eaux d'extinction incendie. Une attention particulière est apportée à la gestion de ces eaux pluviales ; cet aspect sera détaillé dans la suite du document.

Nature des surfaces	Surface en m <sup>2</sup>
12 cellules de stockage	73 141 m <sup>2</sup>
Bureaux et locaux sociaux	1 209 m <sup>2</sup>
Locaux techniques (locaux de charge)	1 616 m <sup>2</sup>
<b>Total surface de plancher</b>	<b>75 966 m<sup>2</sup></b>
Surface voirie	20 074 m <sup>2</sup>
Surface zone de béquillage	17 405 m <sup>2</sup>
Surface espaces verts	13 819 m <sup>2</sup>
Surface bassins de rétention	7 060 m <sup>2</sup>

La hauteur au faîtage des cellules est d'environ 13 m, ce qui représente une volumétrie de stockage d'environ 935 000 m<sup>3</sup>.

La nature des marchandises va dépendre du type de sociétés co-exploitantes qui louent les cellules de stockage. Néanmoins, les principaux clients étant Brico Dépôt et Castorama, le matériel stocké est principalement du matériel de construction, bricolage, jardinage, ameublement. La gamme de ces marchandises est cependant bien ciblée sur les produits manufacturés de l'industrie ou de la grande distribution.

Le mode de stockage utilisé principalement est le stockage sur palletiers ; c'est le type de stockage le plus adapté à cette nature de bâtiment et pour des marchandises en palettes standard.

Les racks de stockage sont espacés pour permettre le passage et la manœuvre des chariots.

Les palettes sont stockées sur plusieurs niveaux (RDC + 1) avec une hauteur de stockage de 11,30 m.

Les produits arrivant sur les quais sont acheminés vers les racks, en palettes entières. Les palettes sont reprises entières, ou selon le type de stockage, reprises par « picking » pour constitution de lots.

Le site est clôturé sur l'ensemble de sa périphérie.

Horaires d'exploitation : 6H00 à 21H00 5j/semaine et occasionnellement 6j/semaine le samedi (250 employés permanents et exploitation).





## 2 ETUDE D'IMPACT

### 2.1 SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL

Le tableau ci-dessous présente les éléments principaux issus de l'état initial.

<b>Milieu physique</b>	Géologie	Présence de poudingues et/ou d'argiles lacustres peu perméables
	Hydrologie	Aucun cours d'eau pérenne n'est identifié sur l'aire d'étude. Présence de la roubine de la Chapelette et de fossés connexes assurant le drainage des terrains depuis des bassins de rétention
	Hydrogéologie	Nappe affleurant vulnérable aux pollutions agricoles et industrielles. Nappe de Crau considérée comme stratégique pour l'AEP
	Captage AEP	Le site n'est pas implanté dans le périmètre de protection d'un captage AEP
	Climat	Climat méditerranéen avec des contraintes de vents forts et d'épisodes pluvieux intenses
<b>Milieus naturels</b>	Zones protégées	Nombreuses zones d'inventaire ou protégées aux environs du site avec notamment à proximité la ZSC « Crau Centrale – Crau Sèche » et la ZPS « Crau »
	Zones humides	Zone humide des marais de la vallée des Beaux et des marais d'Arles à 2,4km
	Continuités écologiques	Implantation dans une zone pouvant présenter des continuités écologiques.
	Inventaires de terrain	Les inventaires effectués sur le site ont mis en évidence la présence d'espèces faunistiques à enjeu local de conservation modéré
<b>Patrimoine historique et paysager</b>	Paysage	Zone anthropisée marquée par l'agriculture et les plateformes logistiques de la ZI du Bois de Leuze.
	Patrimoine culturel - architectural	Absence de monument historique dans un rayon de 500 m
	Protections réglementaires	Aucun site inscrit à proximité.
<b>Environnement humain</b>	Population – habitations	Village de Saint Martin de Crau à environ 2 km au nord-est du site et premières habitations à environ 1km
	Activités artisanales / industrielles	Site implanté dans la zone industrielle du Bois de Leuze avec une forte activité de logistique, en marge d'une carrière et d'une ferme d'éoliennes. Deux sites SEVESO seuil haut à proximité dont un avec un PPRT (risque explosion) impactant en partie le site de LOGIPREST : zone b (zone d'autorisation sous conditions) du PPRT d'EPC France.
	Zones de loisirs	Absence de zones de loisirs dans l'aire d'étude
	Zones agricoles	Présence de zones agricoles dans l'aire d'étude
	Zones forestières	Présence d'une zone forestière dans l'aire d'étude : le Bois de Leuze
	Voies de communication	Réseau routier constitué par la RD24, la RN113 et la RN568 Voie ferrée fret et voyageurs au Nord du site
	Urbanisme	Le site s'implante en zone UE du PLU de Saint-Martin de Crau, approuvé le 27 juin 2019.

<b>Cadre de vie</b>	Qualité de l'air	Suivi par Air Paca Qualité de l'air marquée par le trafic routier
	Bruit	Environnement sonore marqué par le trafic routier et les entrepôts voisins
	Pollution lumineuse	Pollution lumineuse faible à modérée

## 2.2 ENJEUX ET SENSIBILITE DU MILIEU

### 2.2.1 Milieu physique

Thématique	Caractéristique au sein de l'aire d'étude	Enjeux	Sensibilité
Relief / Topographie	Topographie plane	Du fait de la topographie plane et de la visibilité du projet, soigner l'intégration paysagère	Moyenne
Climat	Climat méditerranéen	Sans objet	Faible
Géologie / Hydrogéologie	Argiles lacustres peu perméables Nappe de Crau affleurant (ressource stratégique)	Lutter contre les pollutions chroniques et accidentelles	Sensibilité forte du fait de la faible profondeur de la nappe mais considérée moyenne du fait de la présence d'argiles lacustres peu perméables ayant un rôle protecteur
Eaux souterraines / captages	Implantation du site hors du périmètre de protection d'un captage	Ne pas altérer la qualité des eaux souterraines même si ces dernières ne sont pas exploitées.	Faible
Eaux superficielles	Roubine de la Chapelette, exutoire final des eaux pluviales	Lutter contre les pollutions chroniques et accidentelles	Moyenne
Ressource en eau	Réseau d'alimentation AEP	Maitriser les consommations en eau et éviter les pollutions par phénomène de retour	Faible
Risques naturels	Aucun risque majeur et aucun PPRN	Limiter le ruissellement → non aggravation du risque inondation	Moyenne



## 2.2.2 Milieux naturels

Thématique	Caractéristique au sein de l'aire d'étude	Enjeu	Sensibilité
Périmètres à statut	Proximité de la ZSC «Crau centrale – Crau sèche» et ZPS « Crau »	Préservation des zones d'habitats pour les espèces : préservation des zones de nourrissage, de reproduction, d'abris et de repos.  Préservation de la qualité des milieux.  Mettre en œuvre les actions de préservation et restauration des trames agricoles et naturelles et les préconisations écologiques identifiées dans le PLU.	Faible
Zones humides	Zone humide située à 2,4 km : ZSC « Marais de la Vallée des Beaux et marais d'Arles »		Faible
Inventaires de terrain	Les inventaires effectués sur le site ont mis en évidence la présence d'espèces faunistiques à enjeu local de conservation modéré.		Moyenne
Continuités écologiques	Le site apparaît être implanté dans une zone pouvant présenter une continuité écologique en bordure du site.		Faible

## 2.2.3 Patrimoine historique et paysager

Thématique	Caractéristique au sein de l'aire d'étude	Enjeu	Sensibilité
Paysage	Unité paysagère de la Crau Sèche Implantation du site dans la zone dédiée à l'activité logistique	S'intégrer à la zone tout en préservant les espaces paysagers	Moyenne
Patrimoine architectural et historique	Le projet n'est pas le périmètre de protection d'un monument historique	Sans objet	Faible
Sensibilité archéologique	Absence de zone de présomption archéologique	Sans objet	Faible

## 2.2.4 Environnement humain

Thématique	Caractéristique au sein de l'aire d'étude	Enjeu	Sensibilité
Démographie, Occupation des sols	Zones industrielles. Quelques ERP dans la zone (restaurants, hôtels et crèche)	Maîtriser les risques générés par le projet	Moyenne (le projet sera à l'origine de flux thermiques en cas d'incendie). Les scénarios correspondants sont détaillés dans l'étude de dangers.
Déplacements	2 voies d'accès à la zone depuis la RN 568 et depuis la RD24.	Maîtriser les flux VL et PL générés aux abords du site Garantir la sécurité routière	Moyenne
Risques technologiques	3 sites SEVESO dans l'environnement proche du site. Concerné par le PPRT EPC France.	Prendre en compte la sécurité des personnes et des biens exposés aux risques importants	Moyenne

## 2.2.5 Cadre de vie

Thématique	Caractéristique au sein de l'aire d'étude	Enjeu	Sensibilité
Qualité de l'air	Qualité de l'air marquée par le trafic routier et les émissions industrielles.	Ne pas dégrader davantage la qualité de l'air Mettre en place des mesures pour réduire les émissions atmosphériques du projet	Moyenne
Bruit, vibrations	Bruits générés par les activités existantes dans la ZI.	Maitriser les émissions de bruit	Faible
Pollution lumineuse	Le site est implanté dans une zone où la pollution lumineuse est déjà marquée.	Maitriser les émissions lumineuses	Faible

## 2.3 IMPACTS DU PROJET ET MESURES ASSOCIEES

### 2.3.1 Milieu physique

Thématique	Caractéristique au sein de l'aire d'étude	Impact brut	Mesure et impact résiduel
Relief / Topographie	Topographie plane	Aucun	
Climat et changement climatique	Climat méditerranéen	Aucun	
Géologie / Hydrogéologie	Argiles lacustres peu perméables Nappe de Crau affleurant (ressource stratégique)	Aucun Fond des bassins formé d'argiles lacustres peu perméables Niveau de nappe inférieur au fond des bassins	
Eaux souterraines / captages	Implantation du site hors du périmètre de protection d'un captage	Aucun	
Eaux superficielles	Roubine de la Chapelette, exutoire final des eaux pluviales	Imperméabilisation	Réalisation de bassins de rétention étanches permettant le confinement de pollutions accidentelles et la protection de la nappe de la Crau. Pré-traitement des eaux pluviales.
Ressource en eau	Réseau d'alimentation AEP	Augmentation de la demande en eau	Mise en place de systèmes économes
Risques naturels	Aucun risque majeur et aucun PPRN	Aucun	

## 2.3.2 Milieux naturels

### 2.3.2.1 Contexte et enjeux écologiques

A l'échelle locale, la zone est déconnectée des zones agricoles ou naturelles alentour. Ces milieux agricoles peuvent constituer localement des corridors de transition pour les espèces terrestres. Aucune zone de délaissé ne présente d'intérêt écologique, les très faibles superficies de ces zones et leur caractère déjà artificialisé ne permettent pas de conduire à un intérêt fonctionnel très développé pour l'ensemble de la zone.

Au sud de la zone, c'est un contexte steppique ou forestier (bois de Leuze) qui est présent et la zone aménagée n'est donc pas connectée sur le plan écologique à ces milieux. A l'inverse, au nord, une voie ferrée perpendiculaire à la plateforme logistique SMC8 couplée à la présence d'autres plateformes logistiques créent une rupture avec les espaces naturels (étang, boisement, parcelles cultivées et pâtures) situés à quelques centaines de mètres plus au nord.

Une haie à l'est de la plateforme logistique, en cours de plantation entre les plateformes SMC 7 et 8, servira de corridor de transit pour les espèces de chiroptères les plus anthropophiles. Cette haie d'une largeur minimale de 7m de large, avec trois rangs de végétaux de hauteurs différents, d'essences locales, offrira un axe de déplacement local pour les chiroptères et un habitat pour le reste de la faune (insectes, oiseaux et petits mammifères).

Par rapport aux périmètres environnementaux, la zone de projet se trouve :

- o à proximité : « Crau » (II) et « Crau sèche » (I) ;
- o Dans une zone de concentration de l'Aigle de Bonelli en erratisme ;
- o Dans une zone de dortoirs du Faucon Crécerellette ;
- o Dans un réservoir de biodiversité constitutif de la trame verte régionale, à remettre en bon état ;
- o à 600 m de la ZSC « Crau centrale – Crau sèche » ;
- o à 800 m de la ZPS « Crau » ;
- o à 2,4 km à l'est de la ZSC « Marais de la Vallée des Beaux et marais d'Arles » ;
- o à 2,3 km à l'est à la ZPS « Marais entre Crau et Grand Rhône » ;
- o à 3,5 km de la Réserve Naturelle Nationale des Coussouls de Crau.

#### **Habitats naturels :**

La totalité de la zone d'étude est couverte par des habitats anthropiques (bâtis, routes, parkings, bassins de rétention, espaces verts, zones rudérales) représentant un enjeu de conservation très faible voire nul, vu leur faible naturalité.

#### **Concernant la flore :**

Aucune espèce de flore à enjeu notable (à minima faible) n'a été recensée ou n'est jugée fortement potentielle au sein de la zone étudiée.

#### **Concernant les invertébrés :**

La zone d'étude présente globalement peu de milieux favorables à l'entomofaune car d'ores et déjà entièrement construite.

Seuls quelques talus et quelques zones rudérales sont présents en bordure abritent toujours le **Bupreste de Crau**, coléoptère endémique de Crau à enjeu zone d'étude fort, unique espèce inventoriée lors des prospections.

#### **Pour ce qui est des amphibiens :**

Les bassins de rétention de grandes dimensions et végétalisés (situés au Nord et au Sud) concentrent les individus recensés. Quatre espèces ont pu être avérées, dont une à enjeu modéré : le **Péloidyte ponctué**.

#### **Pour les reptiles :**

En raison de l'absence de milieux naturels et de l'exploitation en cours de la plateforme logistique, le cortège herpétologique est très pauvre. Seules des espèces anthropophiles aux faibles exigences écologiques parviennent à se maintenir dans ce contexte.

Deux espèces ont été avérées, le **Lézard des murailles** et la **Tarente de Maurétanie**, à enjeu faible.

### **Concernant les oiseaux :**

Les inventaires ont permis d'avérer les espèces nicheuses du secteur dont l'essentiel est composé d'espèces anthropophiles, ayant des exigences écologiques peu marquées, à l'image de la très faible naturalité de la zone étudiée. Parmi les espèces remarquables avérées à proximité de la plateforme logistique SMC8, deux présentent un enjeu zone d'étude modéré, il s'agit du **Petit Gravelot** et de l'**Œdicnème criard**, qui se reproduisent à l'ouest de SMC6. Enfin, trois espèces à enjeu zone d'étude faible ont également été avérées à l'ouest de la zone étudiée. Parmi elles, seul le **Cochevis huppé** se reproduit *in situ*.

**Pour les mammifères**, aucun mammifère terrestre à enjeu notable n'a été recensé au sein de la zone d'étude. Les entrepôts en cours d'exploitation, la pollution lumineuse, la présence de bassins de rétention et de clôtures ne présentent aucun intérêt pour les mammifères terrestres.

**Enfin, concernant les chiroptères**, dix espèces de chauves-souris ont été contactées au sein de la zone d'étude ou à proximité immédiate. Parmi elles, on retrouve des espèces lucifuges comme le Grand Rhinolophe, le Murin de Daubenton ou l'Oreillard gris qui se servent de la haie présente à l'ouest de la plateforme SMC6 pour transiter à l'abris de la lumière et des prédateurs. Au sein de la zone d'étude *stricto sensus* (entrepôts), seuls les chiroptères ubiquistes telles que les Pipistrelles viennent chasser au niveau des lampadaires.

### **2.3.2.2 Evaluation des impacts bruts**

Les impacts bruts, en phase exploitation, ont été évalués sur les espèces avérées et potentielles.

Globalement, en raison du cantonnement de la biodiversité en périphérie de la zone d'emprise, les impacts bruts sont estimés de faibles à très faibles, voire nuls.

### **2.3.2.3 Mesures d'évitement et de réduction d'impact**

Aucune mesure d'évitement n'est applicable à la phase exploitation de la plateforme logistique.

Trois mesures de réduction ont été proposées.

<b>Dénomination de la mesure</b>	<b>Objectif recherché et moyens mis en œuvre</b>
<b>Mesure R1</b> : Adaptation des bassins à la présence d'espèces à enjeux	Limiter les impacts sur la petite faune en créant des échappatoires au niveau des bassins de rétention pour éviter que celle-ci ne soit piégée.
<b>Mesure R2</b> : Adaptation des périodes d'entretien des espaces verts et des bassins de rétention	Limiter les impacts sur la faune en programmant les opérations d'entretien en dehors de la période la plus sensible pour les individus. Il s'agit d'éviter à tout prix les périodes de reproduction et de nidification, la période favorable étant la période hivernale.
<b>Mesure R3</b> : Adaptation et limitation de l'éclairage	Limiter la pollution lumineuse en adaptant à la baisse le nombre de points lumineux, leur emplacement, intensité et orientation, ceci afin de ne pas perturber le fonctionnement de la faune nocturne (alimentation, cycle de vie, rythme circadien, etc.).

#### **2.3.2.4 Cumul des impacts**

L'analyse des effets cumulés a été effectuée au travers de la consultation de plusieurs ressources documentaires (Avis de l'AE sur des projets connexes, perspectives SCOT, consultation d'études d'impacts).

Ainsi, les vastes surfaces de coussouls et de friches sur l'ensemble de la Plaine de la Crau ont été déjà fortement remaniées. L'ensemble des aménagements et mises en cultures ont engendré une perte de naturalité ainsi qu'une perte de fonctionnalité écologique globale.

Dans ce contexte, le projet en phase exploitation présente des effets cumulés faibles à très faibles.

#### **2.3.2.5 Evaluation des impacts résiduels**

En croisant les mesures de réduction proposées avec la notion d'effets cumulés, les impacts résiduels du projet pour chaque espèce ont été analysés à nouveau.

La totalité des espèces protégées avérées dans la zone d'étude présentent des niveaux d'impacts résiduels allant de faibles à très faibles, voire nuls.

#### **2.3.2.6 Mesures de compensation**

Compte-tenu du niveau d'impact résiduel sur les espèces étudiées au titre de l'exploitation de la zone logistique, il n'est pas proposé de mesures de compensation.

En outre, la compensation a déjà été mise en œuvre dès l'origine du projet. Elle consistait en l'acquisition d'unités de compensation dans le programme « Cossure » en plaine de Crau, se chiffrant à 57 hectares, représentant un budget compensatoire de 1,9 millions d'euros pour le pétitionnaire.

#### **2.3.2.7 Suivis**

Un suivi écologique de la plateforme logistique en exploitation sera réalisé en 2022 et se poursuivra annuellement, sur une durée de 5 ans.

Le suivi des mesures de compensation écologique est assuré par CDC Biodiversité dans le cadre du programme « Cossure ».

#### **2.3.2.8 Evaluation des incidences sur les zones Natura 2000**

Une évaluation appropriée des incidences a été réalisée.

Le site ne génère pas d'incidence notable dommageable sur les espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation des ZSC FR9301595 « Crau centrale -Crau sèche », FR9301596 « Marais de la Vallée des Baux et marais d'Arles » et des ZPS FR9310064 « Crau » et FR9312001 « Marais entre Crau et grand Rhône ».

### 2.3.3 Patrimoine historique et paysager

Thématique	Caractéristique au sein de l'aire d'étude	Impact brut	Mesure et impact résiduel
Paysage	Unité paysagère de la Crau Sèche Implantation du site dans la zone dédiée à l'activité logistique	Impact visuel contribuant à l'augmentation du caractère industriel du site dont la vocation d'origine était agricole	Bâtiment construit et en exploitation. Une haie (corridor écologique) à l'ouest de l'entrepôt est en cours de plantation. Les espèces envisagées sont conformes à celles proposées par le document d'urbanisme en vigueur.
Patrimoine architectural et historique	Le projet n'est pas le périmètre de protection d'un monument historique	Aucun	
Sensibilité archéologique	Absence de zone de présomption archéologique	Aucun	

### 2.3.4 Environnement humain

Thématique	Caractéristique au sein de l'aire d'étude	Impact brut	Mesure et impact résiduel
Démographie, Occupation des sols	Zones industrielles Quelques ERP dans la zone (restaurants, hôtels et crèche)	Aucun	
Déplacements	2 voies d'accès à la zone : depuis la RN 568 et depuis la RD24 en traversant la zone industrielle du Bois de Leuze	L'augmentation du trafic de Poids lourds dû à l'activité représente un impact minime (moins de 1% du trafic de la zone).	
Risques technologiques	3 sites SEVESO dans l'environnement proche du site Concerné par le PPRT EPC France	Dispositions constructives du projet devant assurer la protection des personnes contre un aléa de surpression (niveau faible d'intensité 50 mbar avec un temps d'application supérieur à 150 ms)	Bâtiments capables de résister à la sollicitation mécanique que ceux-ci subiraient s'ils étaient soumis à des effets de surpression compris entre 50 et 20 (Voir l'étude de dangers).

### 2.3.5 Cadre de vie

Thématique	Caractéristique au sein de l'aire d'étude	Impact brut	Mesure et impact résiduel
Démographie, Occupation des sols	Zones industrielles Quelques ERP dans la zone (restaurants, hôtels et crèche)	Aucun	
Déplacements	2 voies d'accès à la zone : depuis la RN 568 et depuis la RD24 en traversant la zone industrielle du Bois de Leuze	L'augmentation du trafic de Poids lourds dû à l'activité représente un impact minime (moins de 1% du trafic de la zone). Trafic VL : 250 / PL 60 en entrée et sortie	
Risques technologiques	3 sites SEVESO dans l'environnement proche du site Concerné par le PPRT EPC France	Dispositions constructives du projet devant assurer la protection des personnes contre un aléa de surpression (niveau faible d'intensité 50 mbar avec un temps d'application supérieur à 150 ms)	Bâtiments capables de résister à la sollicitation mécanique que ceux-ci subiraient s'ils étaient soumis à des effets de surpression compris entre 50 et 20 (Voir l'étude de dangers).



### 2.3.5.1 Bruit

Le site s'inscrit dans une zone n'ayant pas un voisinage direct présentant une sensibilité particulière (école, hôpital, maison de retraite..) et s'inscrit dans un secteur où le niveau sonore initial est relativement élevé du fait de la proximité de la RN 113 et de la voie ferrée.

Le niveau sonore ambiant (bruit de fond) est dû essentiellement au réseau routier local où le trafic, notamment poids lourd, y est très important.

Il est par ailleurs rappelé que les activités d'un entrepôt logistique ne sont pas de nature bruyante ; l'impact sonore du site sera principalement lié au trafic routier.

Les dispositions suivantes contribuent à limiter l'impact sonore de l'établissement :

- les véhicules sont conformes à la réglementation propre aux bruits émis par les véhicules automobiles ;
- conformément aux dispositions du Code de la Route, les règles de circulation à l'intérieur de la zone seront applicables ; la vitesse de circulation est limitée à l'approche des sites (30 km/h) ;
- les moteurs des véhicules en arrêt sont coupés,
- les activités de réception et d'expédition, se font majoritairement dans la plage horaire 6H00-21H00 ;
- il n'y a pas de sirène autre que celle pour donner l'alarme qui est implantée à l'intérieur du bâtiment ;
- les chariots de manutention sont électriques et présentent un faible niveau sonore ;
- les niveaux sonores en limite de propriété et au niveau des zones à émergence réglementée font l'objet de mesures régulièrement.

Le rapport de mesures acoustiques en date de mars 2020 effectué par EVARISK atteste que le site respecte les valeurs limites de 70dB(A) en période diurne.

Quatre points de mesure ont été retenus en limite de propriété.

A noter que les niveaux de bruits en limite de site sont conformes aux niveaux maximum admissibles en limite de propriété.

### 2.3.5.2 Santé publique

Les risques sanitaires sont identiques à ceux de toute plateforme logistique. Les effets directs sur la santé publique sont liés au trafic occasionné par les activités du site.

Toutefois, les effets sur la santé imputables au site sont difficiles à estimer du fait du caractère diffus de ce type d'émission. Par ailleurs, l'impact du site n'est pas quantifiable par rapport à l'effet global (trafic routier important).

Malgré l'absence de modélisations et données quantifiées, et par retour d'expérience sur des plateformes logistiques similaires, il semble cohérent de considérer que les concentrations émises par la plateforme logistique sont faibles et que les valeurs limites ne sont pas atteintes au niveau du sol ou qu'elles ne sont atteintes que sur une zone de faible étendue située à la proximité immédiate des points d'émission (proximité des véhicules).

### 2.3.6 Gestion des déchets

Le mode de gestion des déchets générés par l'activité du site ne permet pas d'envisager d'impact direct à court, moyen ou long terme sur l'environnement ou sur la santé publique.

#### **→ Mesures relatives à la gestion des déchets**

Les produits arrivent conditionnés et sont stockés tels quels avant d'être expédiés. De ce fait, très peu de déchets de type bois, cartons, plastiques sont produits sur le site.

Ces déchets sont triés, conditionnés puis enlevés et traités par des sociétés dûment autorisées en vue de favoriser leur valorisation.

La gestion des déchets mise en place sur le site garantit le respect de l'environnement et la protection de la sante publique par :

- le mode de stockage des déchets sur le site : durée de stockage limitée,
- la quantité de déchets stockés réduite,
- les bennes reposant sur des surfaces imperméabilisées,
- les filières de gestion des déchets : les déchets seront repris et traités par des sociétés dument autorisées, le recours à des prestataires autorisés conformément à la réglementation permet de garantir des niveaux de risque acceptables.

**- Détail des installations présentes sur le site :**

- 2 compacteurs, 2 locaux déchets en façade Nord et Sud. L'évacuation se fait par 1 à 4 enlèvements /mois selon la période de l'année.

Tous les enlèvements de déchets sont consignés dans un registre chronologique des déchets qui est tenu à jour par l'exploitant. Ce registre comporte notamment la nature du déchet, les quantités éliminées, le mode d'élimination, et les coordonnées de l'entreprise chargée de son élimination.

L'exploitation ne procède d'aucune façon au brûlage des déchets sur site.

Ainsi, la gestion des déchets s'effectue sous les conditions suivantes :

- l'adoption de mesures pour limiter les quantités de déchets produits,
- le tri des déchets à la source pour favoriser les filières de recyclage et de valorisation, et permettre l'évacuation des déchets vers des filières adaptées à chaque type de déchets,
- le choix préférentiel des filières de valorisation matière et valorisation énergétique parmi les filières d'élimination des déchets,
- la prise en compte des filières de proximité dans le choix des filières d'élimination,
- une gestion spécifique avec un suivi de l'élimination avec des bordereaux de suivi de déchets.

### **2.3.7 Gestion de l'énergie**

Les principales sources d'énergie consommées sur le site sont :

- l'électricité, pour les besoins de fonctionnement des différents équipements, ainsi que pour les besoins des bureaux,
- le gaz naturel, utilisé pour l'alimentation de la chaufferie (présence de deux chaufferies de puissance 0,9 MW),
- le fioul, utilisé pour l'alimentation des groupes motopompe sprinkler.

Les activités d'un entrepôt ne sont pas de grosses consommatrices d'énergie.

L'électricité est la source d'énergie principale utilisée sur le site.

Toutefois, pour veiller à une utilisation rationnelle de l'énergie, les mesures suivantes sont d'ores et déjà en place :

- Un suivi des consommations énergétiques est réalisé afin d'identifier toute dérive
- Le bâtiment dispose d'une isolation thermique
- Un éclairage zénithal privilégiant l'éclairage naturel et limitant ainsi l'éclairage artificiel au sein de l'entrepôt ;
- Les bureaux bénéficient d'un éclairage naturel en façade ;
- Les parties vitrées sont dimensionnées et orientées de façon à profiter des apports solaires en hiver ;
- Un programme de maintenance périodique des équipements est mis en place.

## **3 ETUDE DE DANGERS**

### **3.1 POTENTIELS DE DANGERS**

---

Dans un premier temps, l'identification des sources de dangers a fait l'objet d'une analyse systématique pour l'activité d'entreposage, pour chaque équipement des installations techniques et pour chaque produit chimique stocké sur le site.

De cette analyse, nous avons établi la grille des sources de dangers identifiées par nature et par cause. Nous présentons ci-après les tableaux simplifiés :

INSTALLATIONS	CARACTERISTIQUES	NATURE DES DANGERS				PRINCIPALES SOURCES DE DANGERS
		INCENDIE	EXPLOSION	POLLUTION	TOXICITE	
<b>Stockage de marchandises</b>						
Stockage de Produits combustibles	Stockage en rack dans les cellules : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Articles de bricolage, de décoration, d'ameublement, matières textiles, ...</li> <li>▪ conditionnement des stockages de produits combustibles (palettes bois, cartons, emballages et conditionnement cartons et plastiques)</li> </ul>	X	-	X	X	- Incendie en cas d'inflammation des matières combustibles - Pollution par les eaux d'extinction d'incendie - Emissions de fumées nocives en cas d'incendie
Stockage d'aérosols	Stockages des aérosols sur racks ou éventuellement en masse  Stockage dans une zone dédiée au sein de la cellule	X	X	X	X	- Incendie si présence d'une source d'allumage - Fumées nocives en cas d'incendie - Pollution en cas de déversement accidentel ou par les eaux d'extinction d'incendie - BLEVE des générateurs d'aérosols pris dans un incendie
Stockage de produits inflammables	Stockages des liquides inflammables sur racks ou éventuellement en masse  Stockage dans cellule dédiée non définie à ce jour (stockage non présent)	X	-	X	X	- Incendie si présence d'une source d'allumage - Pollution en cas de déversement accidentel ou par les eaux d'extinction d'incendie - Emissions de fumées toxiques en cas d'incendie
Stockage de marchandises dangereuses pour l'environnement	Stockage de produits dangereux pour l'environnement (et/ou produits inflammables) sur rack	X	-	X	X	- Incendie en cas d'inflammation des marchandises lié notamment à leur emballage - Pollution par les eaux d'extinction d'incendie - Pollution si déversement de produits dangereux dans le milieu naturel ou les égouts - Emissions de fumées nocives en cas d'incendie

INSTALLATIONS	CARACTERISTIQUES	NATURE DES DANGERS				PRINCIPALES SOURCES DE DANGERS
		INCENDIE	EXPLOSION	POLLUTION	TOXICITE	
<b>Produits liés aux utilités</b>						
Gaz naturel	Réseau gaz naturel pour alimentation chaufferie	X	X	-	-	Explosion en cas de fuite de gaz naturel et source d'inflammation
Hydrogène	Locaux de charge des batteries	-	X	-	-	Explosion suite à un dégagement d'hydrogène
Fioul domestique	Utilisé pour le fonctionnement des groupes moto-pompes de l'installation de sprinklage du site	X	-	X	-	Pollution en cas de déversement accidentel Incendie en cas d'inflammation
Gaz réfrigérant	Gaz réfrigérant présent dans les groupes froids du site et pompe à chaleur des climatisations	-	-	-	X	Toxicité des produits issus de la décomposition thermique des gaz qui ne sont pas classés inflammables pour rappel.
<b>Equipements</b>						
Transformateur	Local spécifique : Transformateur à huile	X	-	-	-	Incendie en cas d'inflammation de l'huile hydraulique Pollution en cas de perte de confinement
Installations de combustion	2 chaudières au Gaz Naturel de puissance unitaire de 0,9 MW	X	X	-	-	Explosion en cas de montée en pression de l'enceinte Incendie en cas de perte de confinement
Postes de charge accumulateurs	Local spécifique Puissance de charge de chaque local : 200 kW	-	X	X	-	Explosion suite à un dégagement d'hydrogène Pollution par l'acide des batteries
Installations électriques	Local TGBT	X	-	-	-	Incendie d'origine électrique
Local déchets	Local spécifique de stockage de conteneurs poubelles	X	-	-	-	Incendie en cas d'inflammation des déchets

## 3.2 REDUCTION DES POTENTIELS DE DANGERS

---

La réduction des potentiels de dangers peut s'appuyer sur quatre principes:

- Le premier principe est le principe de substitution qui s'appuie sur le remplacement d'un produit présentant des risques par un autre produit pouvant présenter des risques moindres.
- Le deuxième principe est le principe d'intensification qui consiste à intensifier l'exploitation afin de réduire les stockages.
- Le troisième principe est le principe d'atténuation qui consiste à définir des conditions opératoires ou de stockage moins dangereuses.
- Le quatrième principe porte sur la limitation des effets à partir de la conception des équipements.

Le principal potentiel de danger est lié aux produits stockés et à leur caractère combustible, inflammable et dangereux pour l'environnement.

Les mesures prévues qui contribuent à réduire les potentiels de danger reposent essentiellement sur des principes d'atténuation et de limitation des effets.

Il s'agit notamment :

- de l'ensemble des dispositions constructives qui sont mises en place : murs séparatifs REI 240 entre cellules, pignons Nord et Sud REI 120, séparation REI 120 avec les locaux techniques et blocs bureaux, structure mixte béton et lamellé collé R60.
- de la maîtrise des produits stockés : les produits (nature, quantités) présents dans l'entrepôt à l'instant t seront connus. Les éventuelles incompatibilités de produits seront prises en compte. Les dispositions constructives seront adaptées aux produits stockés (mise en œuvre de rétentions...)
- de l'organisation générale en matière de sécurité.

## 3.3 QUANTIFICATION DES SCENARIOS

---

### 3.3.1 Scénarios retenus

A l'issue de l'analyse préliminaire des risques réalisée dans l'étude de dangers, les phénomènes dangereux majeurs retenus sur le site sont :

- A1 : incendie de chacune des cellules de stockage du bâtiment → flux thermiques
- A2 : incendie de chacune des cellules de stockage du bâtiment → fumées toxiques
- A4 : incendie des zones de stockage extérieur → flux thermiques

Ces scénarios ont fait l'objet de modélisations dont les principaux résultats sont présentés ci-dessous. Seuls les résultats les plus pénalisants à hauteur de cible définie à 1,8 m sont présentés dans le présent document.

### 3.3.2 Cartographies

Les zones d'effets des différents scénarios listés précédemment sont cartographiées sur les figures ci-dessous.

#### 3.3.2.1 A1 : incendie de chacune des cellules de stockage – flux thermiques

Pour ne pas alourdir le présent document, seules les cartographies des cellules 8.1 et 8.12 situées aux extrémités Sud et Nord ainsi que celle d'une cellule centrale (cellule 8.6) sont présentées. En effet, aucun flux généré par les cellules 8.2 à 8.11 ne sort de l'emprise du site.



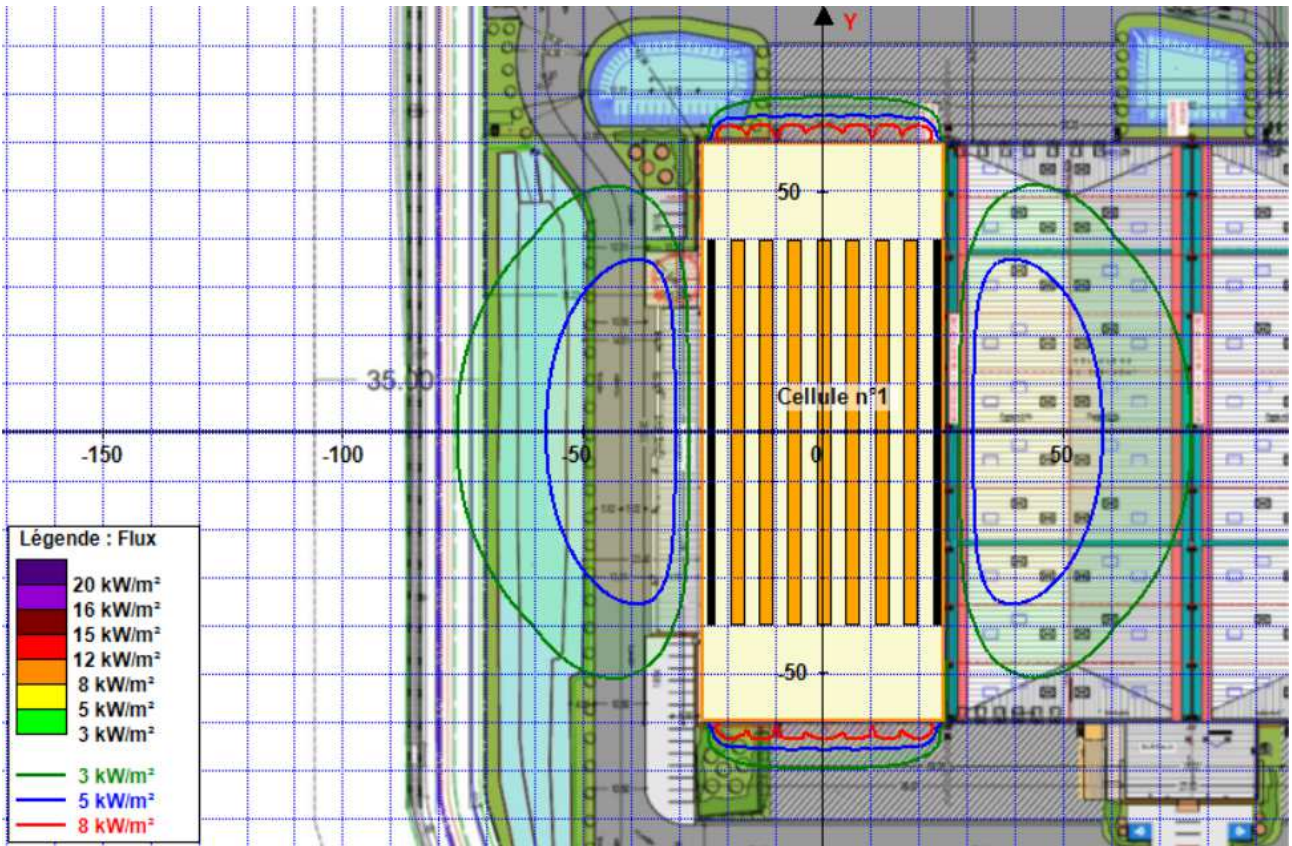


Figure 1 - Cartographie des flux thermiques – cellule 8.1

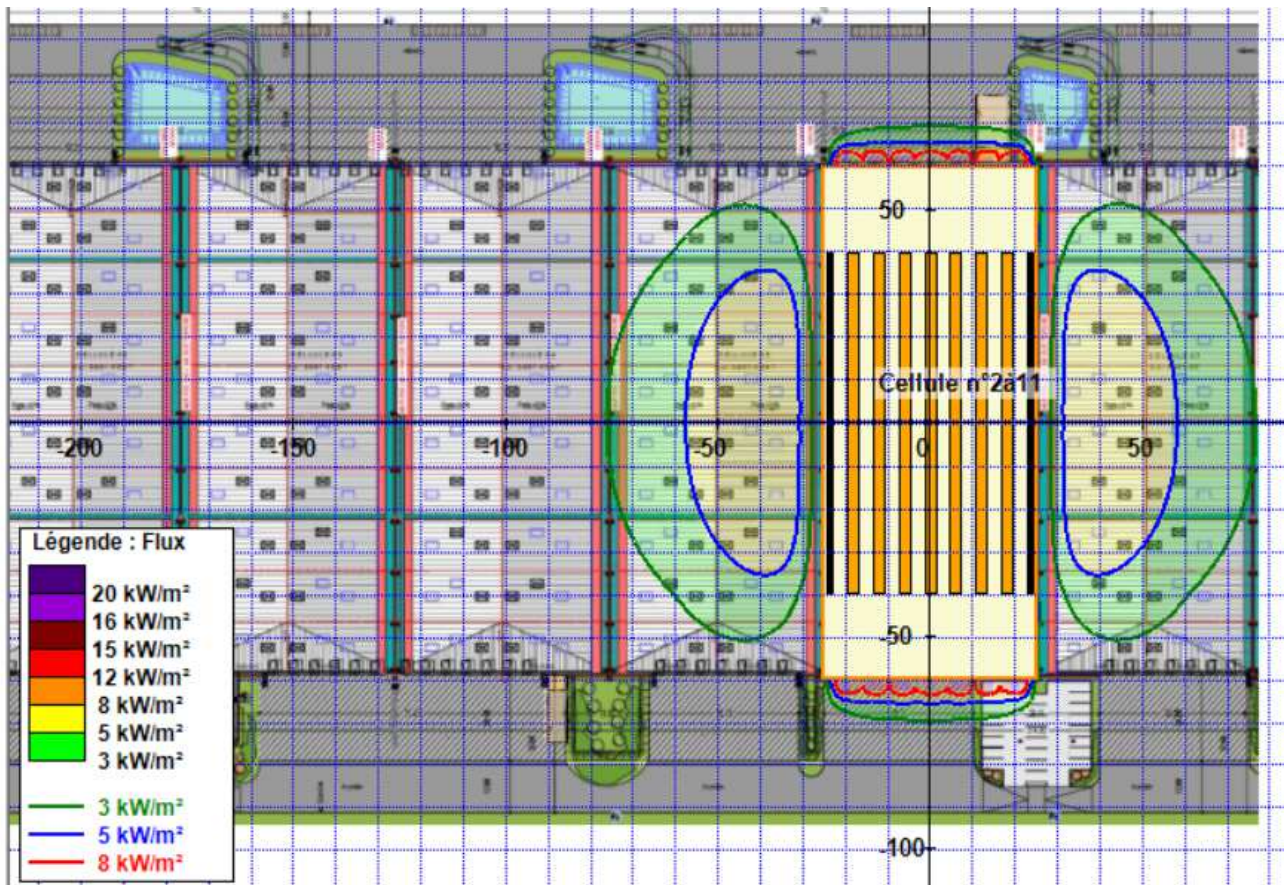


Figure 2 - Cartographie des flux thermiques – cellule 8.6



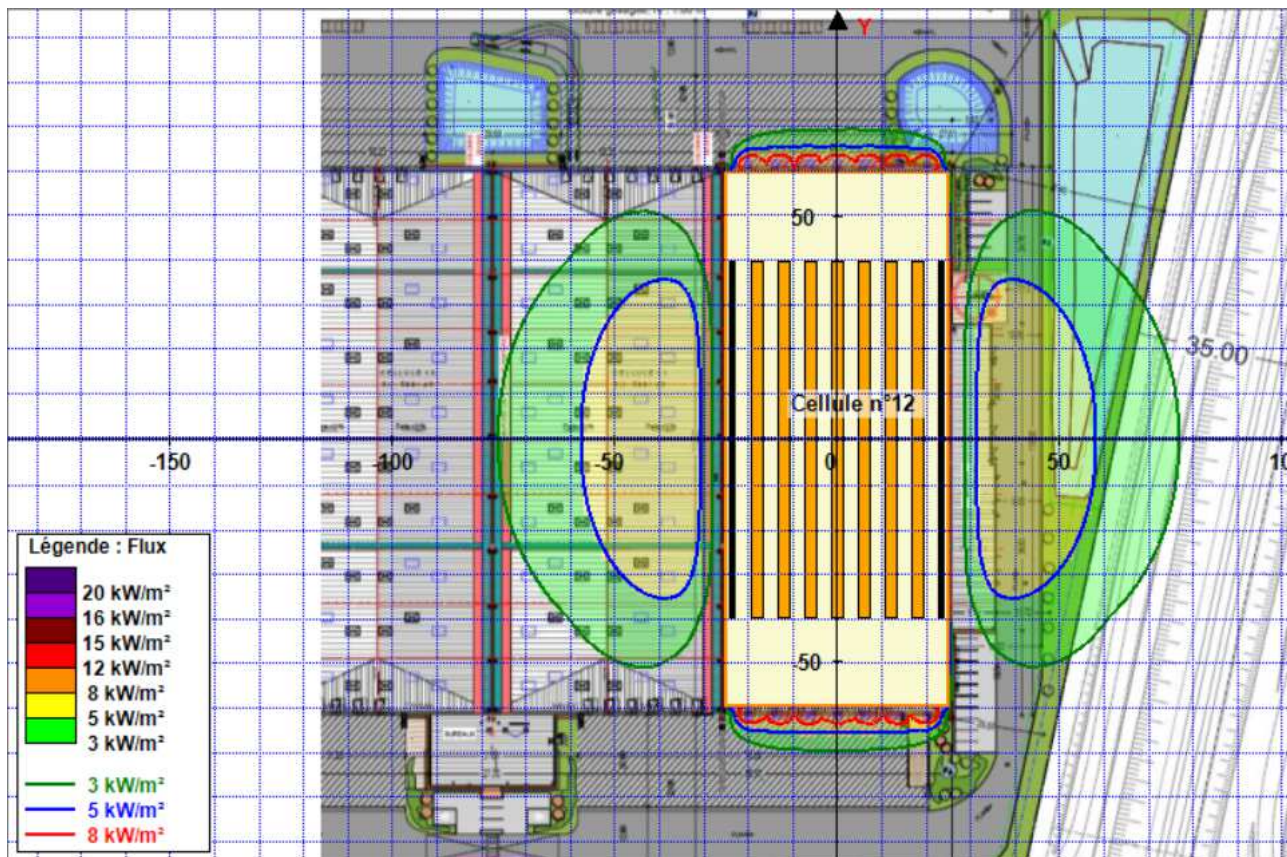


Figure 3 – Cartographie des flux thermiques – cellule 8.12

### 3.3.2.2 A2 : incendie d'une cellule de stockage – fumées toxiques

La modélisation réalisée a permis de mettre en avant l'absence de zones d'effets létaux et irréversibles à hauteur d'homme.

### 3.3.2.3 A3 : incendie des zones de stockage extérieur – flux thermiques

LOGIPREST a défini 12 zones de stockage extérieur de palettes bois en bordure Ouest. Ces zones sont identifiées sur le plan de masse en PJ48.

Chaque zone de stockage extérieur est identique et présente une longueur de 17 m et une largeur de 2,40 m.

Chacune de ces zones a fait l'objet d'une modélisation des flux thermiques. Ces modélisations mettent en avant de faibles flux thermiques.

Les distances atteintes par les flux thermiques sont telles que les flux de 5 et 3 kW/m<sup>2</sup> empiètent des espaces verts sur le site SMC6&7.

Seules deux cartographies sont présentées dans le présent résumé car l'analyse est semblable pour chacune des zones de stockage.

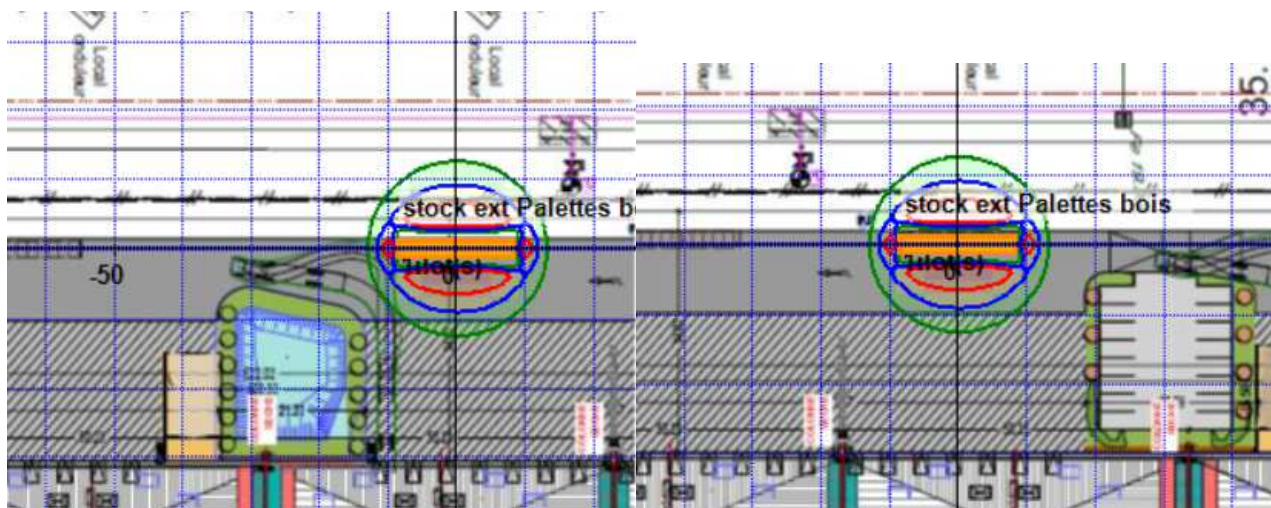


Figure 4 – Cartographie des flux thermiques – stockage extérieur de palettes

### 3.3.3 Analyse de la conformité aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 11/04/17 et de l'article 5 de l'arrêté du 01/06/2015

L'analyse des flux thermiques présentés ci-dessus met en évidence que seuls les flux thermiques de 3 kW/m<sup>2</sup> de l'incendie des cellules 8.1 et 8.12 sortent du site et atteignent la route des Carmes dans un cas et la route stabilisé au Nord. La gravité et la probabilité d'occurrence du phénomène ont donc été évaluées.

Par ailleurs, conformément à l'arrêté du 11 avril 2017 :

- **le flux de 8 kW/m<sup>2</sup> ne sort pas des limites du site ;**
- **le flux de 5 kW/m<sup>2</sup> n'atteint aucun des intérêts visés et définis à l'article 2, à savoir :** constructions à usage d'habitation, immeubles habités ou occupés par des tiers et zones destinées à l'habitation (à l'exclusion des installations connexes à l'entrepôt), et voies de circulation autres que celles nécessaires à la desserte ou à l'exploitation de l'entrepôt,
- **le flux de 3 kW/m<sup>2</sup> n'atteint aucun des intérêts visés et définis à l'article 2, à savoir :** immeubles de grande hauteur, établissements recevant du public (ERP) autres que les guichets de dépôt et de retrait des marchandises et les autres ERP de 5<sup>e</sup> catégorie nécessaires au fonctionnement de l'entrepôt conformes aux dispositions du point 4, voies ferrées ouvertes au trafic de voyageurs, voies d'eau ou bassins exceptés les bassins de rétention ou d'infiltration d'eaux pluviales et de réserve d'eau incendie, et voies routières à grande circulation autres que celles nécessaires à la desserte ou à l'exploitation de l'entrepôt.

**Ainsi les distances atteintes sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 11 avril 2017 relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts soumis à la rubrique 1510.**

### 3.3.4 Positionnement des phénomènes dangereux

La grille de criticité résultant de l'analyse de risque pour les phénomènes dangereux majeurs est présentée ci-dessous.

Il s'agit d'une grille composée du couple : GRAVITE et PROBABILITE, et découlant de la circulaire du 10 mai 2010.

Gravité	Probabilité (sens croissant de E vers A)				
	E	D	C	B	A
5. Désastreux					
4. Catastrophique					
3. Important					
2. Sérieux		A1 – cellule 8.1 A1 – cellule 8.12			
1. Modéré		A1 – cellule 8.2 à 8.11 A2 – cellules 8.1 à 8.12	A4 – stockage extérieur de palettes bois		

Tableau 1 - Grille de criticité du site SMC8

	Niveau III : Une zone de risque élevé		Niveau II : Une zone de risque intermédiaire		Niveau I : Une zone de risque moindre
--	---------------------------------------	--	--	--	---------------------------------------

Les scénarios se trouvent uniquement en zone de « risque moindre », ce qui correspond à une zone de risque acceptable.

### 3.4 MESURES ORGANISATIONNELLES ET TECHNIQUES DE MAITRISE DES RISQUES ET MOYENS D'INTERVENTION

---

Les principaux moyens de prévention présents sur le site sont basés sur :

- La mise en place de dispositions constructives efficaces :
  - murs séparatifs REI 240 entre les cellules
  - structure stable au feu 1 heures
  - murs béton REI 120 en façade Sud et panneaux sandwich REI 129 en façade Nord
- La maîtrise des sources d'inflammation,
- L'adéquation du matériel aux zones à risque d'explosion,
- Les consignes d'exploitation et les procédures,
- Les consignes de sécurité,
- La formation du personnel,
- Les vérifications périodiques
- La surveillance des installations et la lutte contre la malveillance,
- Les dispositions prises pour l'intervention des entreprises extérieures (analyse de risques et plan de prévention notamment),
- Des mesures techniques (conception des installations, conformité des installations aux normes en vigueur, ...).

Les principaux moyens de protection présents sur le site sont basés sur :

- Les systèmes d'arrosage et moyens de protection incendie :
  - Système d'extinction automatique incendie de type ESFR dans toutes les cellules de stockage et dans certains locaux techniques
  - Détection incendie distincte du système d'extinction automatique incendie dans toutes les cellules
  - RIA (DN40 de 30m) répartis conformément au code du travail dans toutes les cellules
  - Extincteurs répartis conformément au code du travail et adaptés aux risques et implanté tous les 200 m<sup>2</sup> avec moins de 15 m à parcourir pour l'atteindre
  - Réseau de 16 Poteaux incendie ceinturant le site assurant un débit simultané de plus de 600 m<sup>3</sup>/h couvrant les besoins calculés par la réglementation applicable)
- La mise en rétention du site permettant de collecter tout scénario de déversement accidentel. En cas d'incendie, les eaux seront retenues dans les bassins de rétention étanches formant un volume de 3 930 m<sup>3</sup> couvrant largement les besoins de rétention requis estimé à 1 932 m<sup>3</sup>.

### 3.5 CONCLUSION

---

LOGIPREST dispose de tous les moyens de contrôle et d'intervention nécessaires, adaptés aux risques pour son site SMC8.

Compte tenu de l'ensemble des mesures prises, un niveau de risque aussi bas que possible est atteint pour le bâtiment.